Sous le haut patronage de son excellence Monsieur le Ministre des Technologies de la Communication, le CERT a organisé la cérémonie du lancement du projet de lutte contre le vol, la contrebande et le marché parallèle des téléphones mobiles intitulé « Système Centralisé National d'Identification des Terminaux Mobiles (CEIR-N) »

Pendant son discours, Monsieur le Ministre a mis l'accent sur l'importance de ce projet sur le plan sécuritaire, sanitaire et économique, tout en exposant ces principaux objectifs, à savoir :

Sur le plan sécuritaire, cette plateforme consolidera les efforts déployés par les autorités nationales dans leur lutte contre le phénomène du vol des téléphones mobiles

Au niveau sanitaire, ce système permettra de protéger les utilisateurs contre les éventuels effets indésirables sur leurs santés engendrées des téléphones mobiles non conformes aux normes Tunisiennes et Internationales ou de contrefaçon

A l'échelle économique, cette plateforme permettra de réduire le marché parallèle et l'évasion fiscale

Il a clôturé son intervention par remercier les différents partenaires qui ont contribué à la mise en place de ce système et le lancement officiel de son exploitation.

De son côté, Mr Naoufel BEN SAID, Directeur Général du CERT, a exposé dans son intervention le parcours de l'implémentation de ce projet en collaboration avec les parties prenantes telles que l'Instance Nationale des Télécommunications, l'Agence Technique des Télécommunications, Agence Nationale de la Sécurité Informatique, les opérateurs des réseaux en Tunisie, les autorités sécuritaires.

La cérémonie a été clôturée par la signature d'un accord de partenariat pour l'exploitation du système « CEIR-N » entre le CERT et les trois opérateurs de télécommunications en Tunisie.

De point de vue technique, ce système est constitué d'une base de données centrale pour l'enregistrement des identifiants unique des téléphones mobiles et des tablettes (IMEI: International Mobile Equipment Identity). Cette base sera composée de 3 listes :

- Une Liste blanche: Contient les IMEI des téléphones mobiles et tablettes homologués par le CERT et importés légalement. Ces téléphones sont autorisés à communiquer sur les réseaux publics des télécommunications
- Une Liste grise : Contient les IMEIs des téléphones mobiles et tablettes qui sont autorisés temporairement à communiquer sur les réseaux des opérateurs et jusqu'à la régularisation de leurs situations.
- Une Liste noire : Comporte les IMEIs des téléphones bloqués et qui seront interdits d'accéder aux services des opérateurs.

L'implémentation du système est partagée sur deux périodes :

- Période transitoire, du 16 au 31 décembre 2020, durant laquelle les terminaux mobiles détectés sur les réseaux en Tunisie seront automatiquement enregistrés. Pendant cette période, il suffit d'insérer une puce dans un slot de votre téléphone qui n'est pas utilisé au moins une fois. Et si vous avez un téléphone qui n'est pas utilisé, il suffit de l'activer par l'insertion d'une puce dans tous les emplacements SIM au moins une fois.
- Période d'exploitation, durant le mois de janvier 2021, au cours de laquelle les terminaux mobiles acquis par les voies illégales et les téléphones volés seront bloqués et aussi la nécessité d'enregistrement des terminaux mobiles importés individuelle de l'étranger via le site web https://sajalni.tn.

Durant cette période, il suffit d'insérer votre puce dans un téléphone acquis à travers les circuits légaux pour l'activer. Et si vous désirez acquérir un téléphone déjà utilisé, il suffit de composer le *999# pour vérifier s'il est autorisé. Dans le cas échéant, ce téléphone ne pourra pas être connecté aux réseaux publics de télécommunications.

Pour plus d'informations, nous vous invitions à visiter la page Facebook « Sajalni » ou le site web https://sajalni.tn